



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/37
29 octobre 2004



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

PROPOSITION DE PROJET: ETHIOPIE

Ce document contient les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Réfrigération

- Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: secteur de la réfrigération et de la climatisation France

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET ÉTHIOPIE

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATERALE/D'EXECUTION**

(a) Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: secteur de la réfrigération et de la climatisation	France
---	--------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION

Bureau national de l'ozone

DERNIERES DONNEES DE CONSOMMATION DE SAO SIGNALÉES POUR LE PROJET**A: DONNEES DE L'ARTICLE-7 (TONNES PAO, 2003, au mois d'octobre 2004)**

CFC du Groupe I, Annexe A	28,0		
---------------------------	------	--	--

B: DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO, 2003 au mois d'octobre 2004)

Nom SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC	28,0			

Reste de la consommation de CFC admissible aux fins de financement (tonnes PAO)

39,20

AFFECTATIONS AU TITRE DU PLAN DE L'ANNEE EN COURS		Financement en \$US	tonnes PAO à éliminer
	(a)	97 000	23,30

TITRE DU PROJET:	PGF mis à jour
Utilisation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO):	28,0
SAO à éliminer (tonnes PAO):	*
SAO introduites (tonnes PAO):	s.o.
Durée du projet (mois):	36
Montant initial demandé (\$US):	91 300
Coût total du projet:	
Coût différentiels d'investissement (\$US)	
Fonds pour imprévus (10%) (\$US)	
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	
Coût total du projet (\$US)	91 300
Participation locale au capital (%):	100
Pourcentage des exportations (%):	0
Montant demandé (\$US):	91 300
Rapport coût-efficacité (\$US/kg):	s.o.
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$US):	11 869
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US):	103 169
Situation du financement de contrepartie (O/N):	s.o.
Objectifs de surveillance du projet inclus (O/N):	O

RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

Approbation générale au coût indiqué plus haut

* Pour se conformer aux plafonds arrêtés pour 2005 et 2007 par le Protocole de Montréal (la référence CFC est arrêtée à 33,8 tonnes PAO)

DESCRIPTION DU PROJET

1. En 2003, la consommation totale de CFC en Éthiopie a été estimée à 28 tonnes PAO utilisées pour l'entretien/réparation des systèmes de réfrigération. La référence CFC pour l'Éthiopie est de 33,8 tonnes PAO.
2. Selon l'étude réalisée pour préparer la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes d'Éthiopie, l'essentiel de la consommation de CFC est destiné au secteur de l'entretien des réfrigérateurs et congélateurs domestiques (environ 200 000 unités), des systèmes de réfrigération commerciale (10 000 appareils) et aux unités de climatisation automobile (2 000 unités).
3. On recense, en Éthiopie, entre 200 et 300 ateliers de réparation de systèmes de réfrigération. Tous ces ateliers réparent différents modèles et types de matériels de réfrigération, soit entre autres des réfrigérateurs domestiques, des surgélateurs, des refroidisseurs d'eau et des vitrines frigorifiques; la moitié de ces ateliers prennent également en charge des climatiseurs automobiles ainsi que des systèmes de réfrigération de tailles grandes et moyennes.
4. Chaque atelier emploie, en moyenne, 3 techniciens. La majorité de ces derniers ont appris le métier sur le tas. Certains techniciens ont bénéficié d'une formation organisée par l'Unité de l'ozone et seuls quelques uns d'entre eux ont suivi une formation appropriée dans des centres de formation professionnelle.
5. Actuellement les prix des frigorigènes au kilo sont : entre 6,00 et 7,00 \$US pour le CFC-12, 10,20 \$US à 11,50 \$US pour le HFC-134a et entre 5,50 \$US et 6,80 \$US pour le HCFC-22. Bien que le prix du HFC-134a est supérieur à celui du CFC-12, la consommation de HFC-134a a connu une augmentation ces dernières années.
6. Le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération a fait savoir qu'en raison du différentiel des prix enregistré actuellement entre les frigorigènes au CFC et ceux sans CFC, il arrive que du matériel de réfrigération à base de HFC-134a soit réparé utilisant du CFC-12. Cette pratique est répandue surtout chez les petits ateliers auxquels les clients demandent des solutions bon marché.

Règlements régissant les SAO

7. L'Éthiopie a introduit ses premiers règlements pour contrôler le commerce et l'utilisation des SAO en 1997 lorsque la Direction des Douanes avait introduit l'ajout des substances SAO et non-SAO séparément dans le Système harmonisé des codes de classification douaniers.
8. En 1999, l'Agence pour la protection de l'environnement avait produit un projet de règlements des SAO qui allait être ensuite inclus dans la nouvelle Loi sur l'environnement. Or, la Loi de protection de l'environnement n'est pas encore approuvée par le Gouvernement d'Éthiopie. Une fois approuvées, les règles SAO devraient permettre: de mettre en place un système de licences d'importation et d'exportation des SAO; d'interdire toute importation d'équipements à base de CFC; et d'exiger une certification obligatoire pour les techniciens-réparateurs formés dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes.

Plan de gestion des frigorigènes

9. Le plan de gestion des frigorigènes éthiopien a été approuvé à la 26^e Réunion du Comité exécutif, en tant que projet bilatéral allemand. Le plan de gestion des frigorigènes a été conçu comme projet national/régional impliquant 14 pays d’Afrique australe et orientale. Les activités prévues dans le plan de gestion des frigorigènes portent sur la législation/politiques, la formation de techniciens frigoristes et la formation d’agents des douanes.

10. La formation des agents des douanes s’est faite dans le cadre du programme régional de formation. Quatre douaniers et le Responsable « Ozone » en Éthiopie ont reçu une formation de formateurs et 19 autres agents ont également bénéficié de ce stage. Actuellement, la formation aux SAO entre dans le programme standard de formation des agents des douanes.

11. A la 30^e Réunion, le Comité exécutif avait approuvé un programme de formation à la récupération et le recyclage des frigorigènes ; il a été mis en œuvre par le PNUE (82 735 \$US). Ce programme comprenait l’organisation de quatre ateliers de formation et de démonstration, pour 65-70 techniciens frigoristes, dans les techniques de récupération et de recyclage et l’introduction de nouveaux frigorigènes sans CFC y compris les HFC-134a. Quelques 60 techniciens frigoristes ont bénéficié de la formation.

Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes

12. La proposition de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes, qui a été présentée, comprend une demande d’assistance à la finalisation et l’approbation des règlements SAO (16 500 \$US); des programmes complémentaires de formation pour les agents des douanes (33 000 \$US) et une formation complémentaire pour les techniciens frigoristes (41 800 \$US). Le coût total de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes s’élève à 91 300 \$US.

13. Le projet de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes d’Éthiopie a été présenté accompagné d’une correspondance officielle signée par le Directeur général de l’Agence nationale des services météorologiques, déclarant l’engagement du Gouvernement à réaliser, sans aucune demande de financement supplémentaire, au moins le taux de 50% de réduction de la consommation de CFC, en 2005 et le taux de 85% de réduction en 2007.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

14. Le Secrétariat note que la proposition de projet a été soumise conformément aux clauses conditionnelles énoncées à la Décision 31/48 et dans les décisions ultérieures que le Comité exécutif avait prises au sujet des propositions du plan de gestion des frigorigènes, y compris le niveau de financement demandé.

15. L’Éthiopie a consommé, en 2003, 28 tonnes PAO de CFC, soit 5,8 tonnes PAO de moins que sa consommation de référence (soit 33,8 tonnes PAO). Le Secrétariat a fait part de ses doutes quant à la capacité du Gouvernement d’Éthiopie à atteindre l’objectif d’élimination des

CFC en 2005, compte tenu du temps restant (une année), sachant que les règlements SAO n'ont pas encore été promulgués, qu'aucun programme d'assistance technique, dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, n'a été réalisé et au regard aussi de l'important écart des prix actuels relevé entre les frigorigènes à CFC et ceux sans CFC. En outre, l'impact réel sur la consommation de CFC, des activités proposées dans le plan de gestion des frigorigènes actualisé, à savoir l'assistance à la confection des règlements et les programmes supplémentaires de formation pour les agents des douanes et les techniciens frigoristes, sera insignifiant.

16. Par voie de conséquence, le Gouvernement d'Allemagne a fait savoir que le Gouvernement d'Éthiopie est bien conscient du risque de non-respect en 2005. Le Gouvernement prévoit, qu'avec l'assistance fournie dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes actualisé, il serait en mesure d'honorer ses objectifs de conformité qui seraient mis en œuvre, principalement, par le contrôle des importations de SAO, une fois les règlements SAO auront été approuvés. Dans les ateliers déjà réalisés, les conditions d'importation, prévues dans les règlements SAO, ont été déjà présentées aux agents des douanes qui y avaient participé. Selon l'Unité de l'ozone, le projet de règlements ont permis de sensibiliser davantage les agents des douanes au commerce des SAO et des équipements à base de SAO.

17. De même, l'étude réalisée par l'Unité de l'ozone – pour les besoins de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes – a mis en évidence la nécessité d'un renforcement des actions de formation au profit des techniciens frigoristes dans le pays. Lorsqu'ils sont formés, les techniciens ont une meilleure appréciation de la gestion des frigorigènes et de leur impact sur l'environnement, ce qui n'est pas le cas des techniciens n'ayant pas suivi de formation. Cependant, il demeure encore difficile d'établir une corrélation directe entre la consommation de SAO et la formation de techniciens et le niveau de l'impact.

Changement d'agence bilatérale

18. Suite à la conclusion de la discussion du projet, entre l'Allemagne et le Secrétariat, le Gouvernement allemand a présenté une communication officielle informant que c'est le Gouvernement de France qui allait être l'agence bilatérale chargée de la mise en œuvre du projet de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes. Ce changement d'agence bilatérale a été imposé par le fait que l'Allemagne avait épuisé les fonds qu'elle avait affectés à sa coopération bilatérale pour la période triennale 2003-2005.

19. Par ailleurs, le Secrétariat a reçu une correspondance du Gouvernement de France soumettant officiellement la proposition du projet de plan de gestion des frigorigènes ainsi qu'une correspondance du Gouvernement d'Éthiopie confirmant son accord pour le changement d'agence de coopération bilatérale.

RECOMMANDATION

20. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet, avec les coûts d'appui y relatifs, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous, étant entendu que le Gouvernement de France assurera le contrôle adéquat de toutes les phases de réalisation de ce projet.

	Titre du Projet	Financement du Projet (\$ US)	Coûts d'Appui (\$ US)	Agence d'Exécution
(a)	Mise en œuvre du PGF: secteur de la réfrigération et de la climatisation	91 300	11 869	France
